

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16/10/2023
et publié ou notifié
le 16/10/2023

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANÇON

Séance ordinaire du 13 octobre 2023

Date de la convocation: 06/10/2023

Membres en exercice : 9

L'an deux mille vingt-trois et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 9

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Sofie AUBLIN, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Votants : 9

Pour : 7

Représentés :

Contre : 1

Excusés :

Abstentions : 1

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Vidéoprotection AISSY SUR ARMANÇON - 2023_49

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'installation de 7 caméras (vidéoprotection) sur la commune dans le but de réduire les excès de vitesse, vols, incivilités....

Cette installation sera réalisée par CITEOS avec l'accord du groupement de gendarmerie départementale de l'Yonne.

Le premier devis était trop onéreux, monsieur le Maire a retiré le site du parking Jean Leclair.

Quatre sites sont définis :

- ◆ L'entrée et cour de la mairie
- ◆ parking école mairie
- ◆ parking entrée de la gare
- ◆ bord de l'Armançon rue de l'église

Le devis pour cette réalisation est de 51 662.57€ TTC en investissement et de 3 328.68 € TTC en dépense de fonctionnement, ces montants si acceptés par le conseil municipal seront budgétisés sur 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 7 pour, 1 contre et 1 abstention

DECIDE d'accepter l'installation de 7 caméras (vidéoprotection) sous couvert que monsieur le maire fasse un dossier pour demander des subventions.

*La secrétaire
de séance
M.F. Murat*

Le Maire,
Olivier MURAT



SOUS PREFECTURE D'AVALLON
Date de réception de l'AR: 17/10/2023
089-21890041-20231013-2023_49-DE